

# OVERSEAS

## **La compétitivité des organisateurs français de transports internationaux est une grande préoccupation pour TLF Overseas et ses adhérents.**

De toutes parts et ce, depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs prônent le développement du commerce extérieur français et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

En ce qui concerne les organisateurs français de transports internationaux, ces derniers ont toutes les compétences pour être en tête de cette compétition (personnels formés, utilisation omniprésente des nouvelles technologies, réseaux internationaux, etc).

Or, les obstacles à cette compétitivité et donc à l'augmentation des exportations françaises se multiplient et ont un impact contraire aux discours officiels et pénalisent très fréquemment nos entreprises vis-à-vis de leurs concurrents européens :

### **1-Mesures économiques et fiscales**

Les diverses mesures économiques, fiscales et sociales du nouveau gouvernement qui vont encore augmenter le coût du travail (suppression de l'exonération de charges sociales pour les horaires supplémentaires, augmentation de la CSG, etc).

### **2-Affichage des émissions de CO2 des prestations de transport**

L'obligation d'afficher les émissions de CO2 des prestations de transport qui n'existe que pour les entreprises françaises alors que celles-ci évoluent dans un environnement à minima européen, voire international.

Cette réglementation créera des distorsions de concurrence subies par nos entreprises au profit de leurs voisins européens qui ne seront pas soumis à cette même obligation. De plus, il sera très difficile, voire impossible pour les entreprises françaises de convaincre leurs prestataires étrangers (compagnies maritimes et aériennes) d'appliquer une réglementation franco-française, les contraignant à diverses adaptations techniques coûteuses, tandis que d'autres standards existent au niveau international et sont de plus en plus appliquées par les prestataires d'autres pays.

### **3-Harmonisation européenne et simplification des procédures**

Les organisateurs de transports internationaux investissent lourdement depuis plusieurs années dans les outils les plus modernes pour les accompagner dans la dématérialisation d'un nombre croissant de procédures (documents de transports, déclarations douanières, etc). Elles participent aux efforts de développement des échanges internationaux de la France et à leur fluidité, en collaboration étroite avec les ports et aéroports français qui se battent pour retrouver ou rester parmi les leaders européens

Florent Noblet  
Délégué au Conseil de  
Métiers « Overseas »  
01 48 16 71 21



UNION DES ENTREPRISES  
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE

Février 2013

# OVERSEAS

**TLF demande au nouveau gouvernement son soutien et son accompagnement dans les projets français et européens tels que:**

## **CIN France ( Cargo Community System aéroportuaire)**

Pour rappel, outre la réponse à une obligation réglementaire, cette fonctionnalité permet aux opérateurs de suivre leurs expéditions lorsqu'elles transitent sur l'aéroport de Roissy-CDG. L'intérêt de la plateforme informatique CIN est renforcé par les facilitations qui sont désormais permises par la convention partenariale liant l'outil CIN à la Direction régionale des Douanes et Droits Indirects (DRDDI) de Roissy-fret.

## **Introduction dans le code des douanes français d'une classification des infractions douanières** qui permette de distinguer très clairement :

les infractions mineures (erreur matérielle de frappe ou autre, etc.)  
les fraudes caractérisées.

Dans l'objectif d'harmoniser les pénalités douanières sur celles appliquées dans les autres Etats Membres et notamment nos plus rudes concurrents que sont les Néerlandais, les Britanniques etc...

**Concertation de l'Etat avec les organisations professionnelles pour poursuivre la mise en œuvre de la dématérialisation de tous les documents** nécessaires aux formalités d'import/export, y compris les documents de transport et notamment demande de vigilance sur les multiples projets européens en cours de développement et risquant de remettre en question les investissements importants réalisés sur le sujet par de nombreux acteurs publics et privés français.

## **E-freight (IATA)**

L'objectif du programme e-freight de IATA est de construire une chaîne d'approvisionnement zéro papier. TLF Overseas travaille intensément avec l'ensemble des acteurs de la plate-forme de Roissy CDG pour mettre en œuvre le programme e-freight de IATA dans les meilleurs délais et conditions.

## **E-freight (commission européenne)**

TLF Overseas demande une concertation sur les règles du jeu qui seront mises en place par les projets européens auprès du Ministère du Transport, dont le e-freight annoncé. De même, nous souhaitons être associé aux réflexions concernant les notions de chaîne de responsabilités au moment de la mise en place de la transposition en France de la Directive européenne ITS.

## **Guichet unique maritime**

Tout comme le fret aérien, le fret maritime s'adapte à son nouvel environnement et exigences. La nécessité de développer des process dématérialisés est aujourd'hui largement admise.

TLF Overseas travaille aux cotés de la DGITM dans le cadre de la transposition de la directive européenne relative à ces guichets uniques.

Florent Noblet  
Délégué au Conseil de  
Métiers « Overseas »  
01 48 16 71 21



UNION DES ENTREPRISES  
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE

Février 2013

---

# OVERSEAS

---

## Guichet unique douanier

TLF Overseas souhaite être associé aux travaux en cours entre les Administrations concernées et la Direction Générale des Douanes avant la mise en place du guichet unique douanier qui impacte les professionnels du secteur.

Une cohésion entre les différents projets de guichets uniques français et européens s'impose.

Il est important de veiller à l'harmonisation de l'application des règles européennes, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui et très fréquemment, l'interprétation de l'administration française ne favorise pas la compétitivité des entreprises françaises, ni la fluidité des échanges.

Les entreprises françaises de transport sont largement aussi compétentes que leurs voisins européens, mais souffrent de distorsions de concurrence. Il est donc important que les organisateurs français de transports internationaux puissent mener leurs missions dans les mêmes conditions que dans les autres Etats membres.

Tout ceci a bien évidemment un impact sur l'attractivité de la France en tant que point d'entrée et de sortie des marchandises dans l'Union européenne et donc sur l'utilisation des services publics afférents à ces activités (douanes, services phytosanitaires et vétérinaires, etc.. .)

**Alignement des heures d'ouvertures des bureaux de la douane** sur les pratiques des administrations douanières des Etats Membres avec qui nous sommes en concurrence directe (Espagne, Pays Bas notamment) aux points frontières, dans les ports et les aéroports dans le but de récupérer des flux de marchandises qui nous échappent aujourd'hui.

Florent Noblet  
Délégué au Conseil de  
Métiers « Overseas »  
01 48 16 71 21



UNION DES ENTREPRISES  
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE

Février 2013